

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HANTAY

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2015

Présents :

BACHETTE Laurence, BONNEL Philippe, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, MONTOIS Jacques, OMIETANSKI Bernard, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, SYSSAU Nadine, VANDEWAELE Eglantine.

Absents excusés : CANON Cécile

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 18h40, sous la présidence de Madame DUHEM Désirée, Maire.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Procès verbal de la séance ordinaire en date du 14 avril 2015

– Le PV est approuvé à l'unanimité.

Attribution marchés pour le logement école et toiture école

Madame le Maire informe l'Assemblée de la consultation concernant la rénovation école primaire Jean Macé et logement du directeur, pour faire suite à l'ouverture des plis et au rapport d'analyse des offres, Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de couverture avec l'entreprise COEXIA à Béthune pour un montant de 58 000€HT, le marché de menuiseries avec l'entreprise CMENUISERIES à Auchy les Mines pour un montant de 11 011.50€HT. – Approuvé à l'unanimité.

Projet garderie suite à l'ouverture d'une nouvelle classe

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision de l'Inspection d'Académie d'ouverture d'une nouvelle classe en septembre 2015. Un espace (ancienne classe) est actuellement occupé par la garderie périscolaire, il est indispensable de libérer cet espace pour cette ouverture programmée en septembre 2015. Vu les divers problèmes occasionnés par cette ouverture et principalement manque de place, un groupe de travail composé d'élus, de personnel, d'enseignants et représentants d'associations qui occupent le foyer, a été mis en place. Plusieurs propositions ont été émises mais la plus appropriée, la plus rapide et solution retenue par le groupe est l'achat d'une yourte ERP. Madame SYSSAU rappelle que la commission avait parlé d'un portakabin, il a été répondu que la solution n'avait pas été retenue notamment au vu du coût élevé de location. Après discussion, Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à acheter une yourte et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, Madame le Maire précise que cette yourte pourra ensuite être réutilisée pour un espace bibliothèque et/ou une occupation par les personnes âgées. Approuvé 13 voix pour - 1 abstention

Demandes de subventions

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération relative aux demandes de subventions, elle informe que M.HUYGHE a demandé une délibération précisant la demande de subvention ainsi qu'une attestation de non commencement des travaux. Approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet de construction d'une salle de sports, elle demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention. Approuvé à l'unanimité.

Indemnité de surveillance cantine

Pour faire suite à la nécessité de réorganiser le service cantine, notamment en 2 lieux - cantine actuelle pour les maternelles et foyer pour les primaires, et principalement au problème d'encadrement, Madame le Maire informe que les instituteurs ont proposé de faire la surveillance cantine moyennant le versement d'une indemnité de surveillance - Considérant que les personnels enseignants des écoles peuvent bénéficier de certaines rémunérations, au titre de travaux exercés accessoirement à leur activité principale d'enseignement en qualité d'agents de l'Etat qu'ils effectuent pour le compte de la commune, consistant notamment à la surveillance de cantines, après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'appliquer les taux de rémunération maximums autorisés par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 susvisé, conformément :

Personnels Taux horaires (Bulletin Officiel éducation nationale n°31 du 2 septembre 2010)

Taux de l'heure de surveillance de cantine

Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	11,66 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	12,82 €

Indemnités stagiaire

Madame le Maire rappelle la venue d'un stagiaire qui aurait en charge notamment la recherche de financement, de subventions principalement pour le projet de construction d'une salle de sports ainsi qu'une projection financière sur les prochaines années . Madame le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de signer la convention pour l'accueil d'un stagiaire avec l'établissement universitaire de l'étudiant et vu le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise (JO du 1^{er} février 2008) d'attribuer, au titre d'une gratification de stage calculée sur la base de 13.75% du plafond horaire de la sécurité sociale pour un stage supérieur à 2 mois soit 3.30€ par heure (500.51€ par mois) - approbation à l'unanimité.

Loyer occupation magasin

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, la mise à disposition du magasin. Madame le Maire expose son entrevue avec M.PICQUE, gérant du magasin, qui rencontre des difficultés - Après discussion et réflexion, l'Assemblée a décidé à l'unanimité, afin d'aider M.PICQUE, de mettre le local, à titre gratuit, jusque fin décembre 2015.

Transfert des instructions des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire rappelle qu'au 1er juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme. Madame le Maire fait part à l'Assemblée, du courrier reçu de la MEL relatif au transfert des instructions des autorisations d'urbanisme qui demande la position de la commune. Après discussion, l'Assemblée approuve à l'unanimité l'intention de recourir au service métropolitain pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Divers: Madame le Maire relate sa réunion avec les services voiries de la MEL - UTML - et fait part des divers travaux programmés dans la commune.

La séance est levée à 20h25.